

Corruption, falsification et fraude : les méandres de la criminalité économique

Dr Jennifer Quaid

© Cherdchai101/Shutterstock.com



www.futurumcareers.com

Inspirer la
prochaine génération

Corruption, falsification et fraude : les méandres de la criminalité économique

Corruption, falsification et fraude : les méandres de la criminalité économique Appréhender un individu coupable de vol n'est pas chose facile, mais la criminalistique et la vidéosurveillance facilitent la tâche des forces de l'ordre. En revanche, démêler des affaires complexes et de grande envergure de fraude, de blanchiment d'argent ou de corruption peut s'avérer très difficile, et poursuivre une organisation pour un délit économique peut parfois entraîner toute une série de répercussions négatives sur des parties innocentes. À l'**Université d'Ottawa** au Canada, la **Dr Jennifer Quaid** étudie la législation relative à la criminalité économique et à la corruption, ainsi que la manière dont elle peut être utilisée au mieux pour appréhender et poursuivre ceux qui manipulent illégalement les systèmes à des fins lucratives.



Dr Jennifer Quaid

© Mary Ellen Covett

Professeure à la section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, au Canada

Domaines de recherche

Droit pénal ; criminalité économique ; droit pénal des entreprises ; droit de la concurrence ; réglementation des entreprises ; gouvernance de l'IA

Projet de recherche

Étude de l'efficacité d'un nouvel instrument (l'accord de réparation) ajouté au Code criminel canadien dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique et la corruption, comprenant notamment une comparaison entre l'approche canadienne et celles adoptées en France et en Suisse

Financeurs

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ; Section de droit civil, Université d'Ottawa ; Fondation pour la recherche juridique ; Fondation du Barreau du Québec

doi: 10.33424/FUTURUM680

Parler comme un ...

chercheur en droit pénal

Mise en accusation – le mécanisme juridique par lequel on communique une allégation formelle que quelqu'un a enfreint la loi

Poursuite – engager une procédure judiciaire à l'encontre d'une personne à la suite d'une mise en accusation

Corruption – comportement malhonnête de la part des personnes au pouvoir, impliquant généralement des faits de corruption

La criminalité économique – actes illégaux commis dans le but d'obtenir un avantage financier

Mise en application – veiller au respect d'une loi ou d'une règle

Accord de réparation (AR) – en droit canadien, accord conclu entre une organisation mise en cause et le ministère public, en vertu duquel aucune poursuite pénale n'est engagée si l'organisation mise en cause respecte certaines conditions. (Les AR s'apparentent à d'autres mécanismes de règlement extrajudiciaire existant dans d'autres pays, tels que l'accord de poursuite différée (DPA) au Royaume-Uni et la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) en France).

la tromperie, à la manipulation, à l'abus de confiance ou de pouvoir, ainsi qu'à d'autres stratégies sophistiquées. « Bon nombre de ces stratégies empêchent de discerner ce qui se passe réellement », explique Jennifer. « Les victimes peuvent être des particuliers, des organisations, des gouvernements ou la société dans son ensemble. »

Comme de nombreux délits économiques sont complexes et bien dissimulés, beaucoup de victimes ne se rendent pas compte immédiatement qu'elles ont été prises pour cible. « Les délits économiques commis par des entreprises sont plus difficiles à traduire en justice, car les preuves peuvent être enfouies sous des montagnes de documents et de transactions privées

», explique Jennifer. « Contrairement à d'autres types de délits, aucun événement précis ne signale qu'un délit a été commis, de sorte que les enquêteurs sont toujours à la traîne. » L'absence d'incident criminel unique ou évident ne minimise pas la gravité des crimes économiques, bien au contraire. « Les conséquences vont souvent au-delà d'une simple perte financière », déclare Jennifer. « Les crimes économiques peuvent impliquer des actes de violence, des violations des droits de l'homme, des dommages environnementaux ou des menaces pour la démocratie elle-même. »

La corruption au Canada

Un aspect particulier de la criminalité économique est extrêmement néfaste pour une société démocratique : la corruption.

Un crime économique désigne tout comportement illégal commis dans le but d'en tirer un profit financier. « Ces crimes peuvent inclure la fraude, la corruption, les pots-de-vin, le trucage des offres, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, la falsification et le vol », explique Dr Jennifer Quaid, professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. « C'est un terme très large ! » Les tactiques utilisées par les auteurs de crimes économiques varient également énormément : au-delà du simple vol, ils peuvent recourir à



© Rawpixel.com/Shutterstock.com

« À la base, il y a corruption lorsqu'une partie accorde un avantage indu à une autre partie en échange d'un bien de valeur, souvent de l'argent », explique Jennifer. « Un bon exemple est celui d'un fonctionnaire qui accepte un pot-de-vin en échange de la sélection d'un fournisseur donné pour un marché public. » La corruption sape la confiance du public dans le gouvernement et favorise l'injustice. « Notre conception de la démocratie repose sur l'idée d'égalité », déclare Jennifer. « La corruption porte atteinte à ce principe, mettant en péril la démocratie et, parfois, favorisant l'avènement ou le maintien de régimes autoritaires. »

Les lois varient considérablement d'un pays à l'autre. « Le Canada n'a pas engagé beaucoup de poursuites dans des affaires de corruption », explique Jennifer. « Certains y voient un signe de laxisme dans l'application de la loi, mais le nombre de poursuites n'est pas nécessairement le meilleur indicateur d'une bonne application de la loi. » Ce faible taux de poursuites s'explique par diverses raisons, l'une d'entre elles étant que la législation canadienne exige de démontrer que les personnes impliquées dans l'affaire de corruption ont agi en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas toujours facile. « De nombreux experts estiment que le Canada devrait créer un nouveau type d'infraction axé davantage sur le manque de diligence que sur la culpabilité pénale active », explique Jennifer. « L'affaire prendrait alors un caractère plus réglementaire, plutôt que véritablement pénal. »

Accords de réparation

L'un des principaux problèmes liés à la criminalité économique réside dans la volonté des organisations de la combattre par la voie judiciaire. Si une entreprise se rend compte qu'elle est exposée à un risque de corruption, voire que certains de ses employés se livrent à des actes de corruption, des lois trop sévères peuvent l'inciter à dissimuler ces faits plutôt qu'à prendre des mesures. Les condamnations pénales pour crimes économiques peuvent signer l'arrêt de mort d'une entreprise,

notamment en limitant considérablement sa capacité à soumissionner pour des marchés publics.

Au-delà de l'entreprise elle-même, il est également important de prendre en considération les personnes innocentes qui peuvent en dépendre, telles que les employés, les actionnaires, les communautés, les créanciers et les gouvernements. Une condamnation pénale visant l'entreprise pourrait porter préjudice à ces parties innocentes en leur causant des pertes financières et en compromettant leurs moyens de subsistance – une sanction qu'elles n'ont en rien méritée.

Pour remédier à cela, le Canada a récemment mis en place un nouveau type de dispositif juridique, appelé « accord de réparation » (AR). « Un AR s'apparente à un accord de plaidoyer de culpabilité », explique Jennifer. « Il permet de régler les accusations portées contre une entreprise pour des délits économiques sans qu'il soit nécessaire de prononcer une condamnation pénale. » Dans le cadre d'un AR, l'organisation mise en cause doit reconnaître publiquement avoir commis des délits économiques et respecter certaines conditions : sanctions financières, contrôle indépendant ou indemnisation des victimes, par exemple – généralement dans un délai de trois ans.

Des débuts difficiles

Bien que les entreprises aient manifesté un soutien sans réserve lorsque des AR ont été envisagés pour la première fois, ceux-ci n'ont pas été largement utilisés depuis leur mise en place en 2018. « Le nouveau régime des AR a connu des débuts difficiles en raison de désaccords entre les procureurs et une grande multinationale canadienne quant à son utilisation, ce qui a abouti à des pressions indues exercées par des responsables politiques sur la procureure générale du pays pour qu'elle intervienne », explique Jennifer. « Cela a déclenché un scandale politique majeur qui a jeté une ombre sur les AR pendant des années. »

Des améliorations apportées au régime des AR pourraient contribuer à redorer son blason. « On dispose encore de peu d'informations sur le fonctionnement du processus de négociation ; il serait donc utile de le présenter plus clairement », explique Jennifer. « Les AR doivent également être plus transparents et rendus publics une fois approuvés. » Par ailleurs, des organisations non gouvernementales et des groupes de la société civile militent pour que soient mis en place des avantages plus concrets pour les victimes, y compris celles qui ont été victimes de corruption dans d'autres pays en raison des agissements d'organisations canadiennes.

L'avenir de la lutte contre la criminalité économique

Les AR ne couvrent pas tous les délits économiques, loin de là. « À l'heure actuelle, l'attention se concentre principalement sur les délits économiques liés aux grandes organisations criminelles et aux groupes terroristes », explique Jennifer. « Ces cas ne pourraient jamais faire l'objet d'un AR, mais ils constituent une priorité importante en matière d'application de la loi sur laquelle le Canada doit se concentrer. »

Le gouvernement fédéral canadien a annoncé une série de nouvelles mesures visant à lutter contre les crimes économiques les plus graves. « Cela comprend une Stratégie nationale antifraude, qui renforcera notre capacité à lutter contre la fraude de grande envergure, notamment contre les méthodes utilisées par les criminels pour tromper et escroquer le public en exploitant des données et des algorithmes », explique Jennifer. « Le Canada met également en place l'Agence contre les crimes financiers, un organisme fédéral chargé d'enquêter sur les crimes financiers complexe qui apportera son expertise dans la lutte contre les crimes financiers sophistiqués, tels que les vastes réseaux de blanchiment d'argent et les cyberattaques. »

Retrouvez la ressource complète de Jennifer sur Futurum Careers.



À propos du droit pénal

Le domaine du droit pénal est vaste et varie souvent considérablement d'un pays à l'autre. « Le droit est un domaine dynamique », explique Jennifer. « À mesure que le monde évolue, le droit doit lui aussi s'adapter. Chaque année, de nouvelles lois, de nouvelles affaires et de nouvelles politiques voient le jour. » Alors que « l'ordre mondial » semble se redessiner, ce qui pourrait créer un environnement mondial plus imprévisible, nous aurons besoin de bons experts juridiques pour y voir clair. « On aura besoin de nous à mesure que de nouvelles règles seront élaborées, surtout si nous passons à un système d'alliances multiples. Par exemple, si différents pays collaboraient dans le cadre de nouveaux accords commerciaux, cela aurait des répercussions sur les lois existantes qui devraient être modifiées en conséquence », explique Jennifer.

Jennifer est chercheuse en droit, ce qui signifie qu'elle passe beaucoup de temps à analyser des sources juridiques. « Cela comprend des documents, des lois, des règlements et des décisions judiciaires », explique-t-elle. « Je lis également des articles et des ouvrages rédigés par d'autres chercheurs en droit. » Une grande partie des recherches de Jennifer consiste à observer comment les affaires concrètes appliquent et remettent en question les règles juridiques. Elle consacre également beaucoup de temps à échanger avec différentes personnes. « Des journalistes me demandent mon avis sur des sujets liés à mes domaines de recherche », explique-t-elle. « Cela me donne également d'excellentes idées pour de nouvelles questions de recherche. » De plus, Jennifer s'entretient avec des personnes impliquées dans l'application de la loi et dans des affaires judiciaires. Elle collabore également avec des

chercheurs de différents pays pour partager des idées et des outils de recherche.

Pour Jennifer, son travail s'apparente souvent à la résolution d'un casse-tête logique. « J'apprécie le défi que représente le fait de creuser les détails d'un problème juridique pour déterminer comment appliquer un ensemble de règles juridiques, puis d'expliquer cela aux autres de manière simple et claire », explique-t-elle. « Ces petites pépites m'aident à discerner des schémas ou des liens avec d'autres problèmes. » Elle estime également qu'il est important de s'efforcer d'améliorer les lois et les pratiques juridiques. « Je crois que notre rôle en tant que chercheurs est de rechercher des preuves pour contribuer à rendre le monde meilleur », dit-elle. « Même s'il ne s'agit que de petites contributions progressives, je trouve très gratifiant de participer à un effort collectif plus large. »

Le parcours de l'école vers le droit pénal

Jennifer affirme que la lecture, la compréhension écrite et la maîtrise de l'expression écrite sont indispensables, tout comme une solide connaissance de l'histoire, qui permet de replacer les lois dans leur contexte. Elle ajoute que la maîtrise de plusieurs langues est un atout, tout comme une grande capacité de réflexion critique. À l'école, les matières qui permettent de développer ces compétences comprennent le droit, le français, l'histoire, les sciences politiques, la sociologie et les langues étrangères.

À l'université, il existe de nombreux diplômes et spécialisations en droit. Parmi les domaines connexes pouvant mener à une carrière dans la recherche juridique, on trouve de nombreuses sciences sociales, telles que la criminologie, la sociologie, la psychologie et les politiques publiques.

Découvrez les métiers du droit pénal

Jennifer souligne que le droit varie considérablement d'une juridiction à l'autre, ce qui signifie que la connaissance du système juridique d'un pays ne s'applique pas nécessairement à d'autres. Il est donc important de réfléchir au pays dans lequel vous souhaitez travailler avant de commencer vos études et de trouver les ressources appropriées pour vous aider à prendre votre décision. Pour le Canada, cette page du site Canadian Lawyer peut vous aider dans cette démarche : canadianlawyermag.com/resources/legal-education/how-to-start-studying-law-in-canada-law-school-enrollment-guide/392938

Dans le cadre de son travail de chercheuse en droit pénal, Jennifer est souvent amenée à s'exprimer dans les médias pour expliquer le contexte juridique et/ou les implications d'affaires judiciaires très médiatisées. Regardez ces interviews de Jennifer pour mieux comprendre les affaires et les enjeux liés à son domaine d'activité (les deux premières sont en anglais et la troisième en français) :

- ▶ youtube.com/watch?v=SyWuflGwG8c
- ▶ youtube.com/watch?v=iPRegg3qetg&t
- ▶ youtube.com/watch?v=xiAJVRa6_B8

Dans cette vidéo, Jennifer aborde la question de la responsabilité pénale des entreprises (en français avec sous-titres en anglais) :

- ▶ youtube.com/watch?v=U5SAedNN1DE

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa gère le projet Jurivision, qui met en lumière les travaux des chercheurs et des praticiens du droit au Canada et dans le monde entier :

- ▶ youtube.com/@jurivision



jurivision.ca



© Mary Ellen Cavett

Rencontrez Jennifer

C'est l'idée de « mener un combat juste » devant les tribunaux qui m'a d'abord attirée vers le droit. Au lycée, j'aimais les débats et la prise de parole en public, c'est pourquoi je pensais que je serais douée pour le droit. La réalité est bien plus nuancée, car de nombreux avocats ne se rendent jamais au tribunal. Même ceux qui y vont passent bien plus de temps à préparer leurs dossiers, à lire, à rédiger et à réfléchir qu'ils n'en passent à l'audience.

Avant de devenir chercheuse, j'ai exercé la profession d'avocat. Les compétences en communication orale et en plaidoirie étaient indispensables, et pas seulement au tribunal. Le métier d'avocat implique de nombreuses interactions avec des collègues, des clients et des fonctionnaires. Travailler en étroite collaboration avec les clients a été l'un des moments forts de mon expérience au sein d'un cabinet privé.

J'ai eu une chance extraordinaire au cours de ma carrière. Mes compétences en matière de recherche se sont avérées pertinentes dans le cadre de plusieurs événements marquants au Canada et dans le monde, ce qui m'a permis de contribuer à d'importants débats sur les politiques publiques.

Ce sont les moments où je contribue à faire avancer les débats, à fournir des informations et des données factuelles à ceux qui en ont besoin, et à favoriser un consensus constructif qui me remplissent le plus de fierté. Certains de ces moments peuvent sembler anodins en soi, une interview à la radio, une discussion en classe ou un article publié, mais ils font toujours progresser la compréhension.

J'ai un important projet de recherche en perspective. Je vais étudier la récente réforme du droit canadien de la concurrence, en examinant comment ses objectifs peuvent se traduire en mesures concrètes. À plus long terme, j'ai l'intention d'écrire un manuel sur la responsabilité pénale des entreprises au Canada. La criminalité économique y occupera une place importante.

Les meilleurs conseils de Jennifer

1. Prenez le temps de trouver votre voie professionnelle. Une carrière s'étend sur de nombreuses années, et elle réserve des rebondissements qui pourraient vous surprendre.
2. Toutes les expériences, y compris les erreurs et les obstacles, constituent d'importantes occasions d'apprendre et de s'épanouir.
3. Croyez en vous. La persévérance et le travail acharné finiront par porter leurs fruits, mais n'oubliez pas que le succès est un état d'esprit, pas un moment ponctuel.

Droit pénal avec la

with Dr Jennifer Quaid

Points à aborder

Connaissance

1. Qu'est-ce qu'un délit économique ?
2. Qu'est-ce qu'un accord de réparation (AR) ?

Compréhension

3. Pourquoi la corruption peut-elle constituer un type de délit économique particulièrement préjudiciable ?
4. Pourquoi le Canada a-t-il mis en place les AR ?

Application

5. L'intelligence artificielle donne naissance à une nouvelle génération de délits économiques. Donnez quelques exemples de délits économiques potentiels qui exploitent l'IA.
6. Au vu des exemples que vous avez cités, comment les forces de l'ordre pourraient-elles également évoluer pour détecter et prévenir ces crimes ?

Analyses

7. Selon vous, quel pourrait être le rôle des chercheurs en droit, comme Jennifer, pour améliorer les bases de données de recherche et en accroître l'utilisation ?

Evaluation

8. Contrairement aux procédures de peine traditionnelles, les AR prennent en compte les personnes innocentes qui pourraient subir des conséquences négatives à la suite d'une accusation pénale. Par exemple, un employé qui perd son emploi en raison de l'impact financier d'une amende que son employeur doit payer. Dans quelle mesure pensez-vous qu'il faille tenir compte des personnes innocentes touchées par une condamnation, et pourquoi ? Pourquoi peut-il être difficile de déterminer qui est un tiers « innocent » ? Dans quelle mesure pensez-vous que es employés puissent être en quelque sorte responsables, même lorsqu'ils ne sont pas directement liés à un crime ?
9. Dans quelle mesure pensez-vous que les accords de réparation (AR) constituent une avancée juridique positive, et pourquoi ?

Activité

Il peut être difficile d'identifier les victimes et les conséquences des délits d'entreprise, mais c'est précisément l'objectif des accords de réparation. Dans le cadre de cet exercice, vous allez vous pencher sur un délit d'entreprise et ses répercussions. Vous pouvez suivre les étapes suivantes individuellement, mais, si possible, travaillez en groupes de trois afin de pouvoir échanger vos idées tout au long de l'activité.

1. Élaborez une étude de cas sur un délit d'entreprise : inventez le nom d'une entreprise, expliquez son activité et rédigez un bref résumé du délit d'entreprise dont votre entreprise fictive a été reconnue coupable. Pour trouver des idées, consultez des exemples de délits d'entreprise sur businessanalystlearnings.com/businessmatters/2023/1/3/6-well-known-cases-of-corporatecrime et britannica.com/listmoderncorporatecriminals.
2. Si vous travaillez en groupe, remettez votre étude de cas à un camarade de classe. En vous basant sur l'étude de cas qui vous a été remise (ou sur la vôtre), imaginez que vous êtes l'une des victimes de ce délit d'entreprise et rédigez une brève déclaration décrivant l'impact qu'il a eu sur vous. En droit canadien, les victimes comprennent les particuliers, les entreprises, les organismes à but non lucratif, les pouvoirs publics et la société dans son ensemble. Les types de préjudices subis comprennent les dommages physiques, les dommages psychologiques, les pertes financières et les pertes matérielles.
3. En transmettant l'étude de cas qui vous a été confiée et votre déclaration au membre suivant du groupe (ou en les examinant vous-même), résumez :
 - Qui étaient les victimes et quels préjudices ont-elles subis ?
 - Comment les victimes pourraient-elles être indemnisées ?

Réflexion :

- Qu'avez-vous appris sur la criminalité d'entreprise, qui touche elle et de quelle manière ?
- Quels sont les défis liés à l'identification et à l'indemnisation des victimes ?

Plus de ressources

- Cet article présente en détail le deuxième AR approuvé par les tribunaux au Canada : mcmillan.ca/insights/take-two-canadas-second-court-approved-remediation-agreement
- Une autre excellente ressource est la note d'information de Transparency International Canada sur les agents de liaison, disponible en anglais et en français : transparencycanada.ca/research-and-publications



© khunkornStudio/Shutterstock.com



Montage photo

En haut : Jennifer donne un cours à des étudiants en droit.

Rangée du milieu : À gauche : « Les preuves de délits économiques peuvent être « enfouies sous des montagnes de documents et de transactions privées », explique Jennifer. ©TippaPatt/Shutterstock.com

À droite : Le droit est un domaine en constante évolution, avec de nouvelles lois et politiques adoptées chaque année. © Summit Art Creations/Shutterstock.com

En bas : Jennifer s'exprimant dans une vidéo de Jurivision sur la responsabilité pénale des entreprises.

+44 117 909 9150
info@futurumcareers.com
www.futurumcareers.com

futurum)



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

Section de droit civil
Civil Law Section